

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlements n° 557-2021

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, de ce qui suit :

QUE le règlement portant le n° **557-2021** a été adopté par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 7 février 2022, ce règlement modifiant le règlement de zonage n° 436-2009 afin de modifier les limites des zones R-117 et H-118 entres elles.

QUE ledit règlement n° **557-2021** est disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité [sainteannedesorel.ca/avis publics](http://sainteannedesorel.ca/avis_publics).

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS que ledit règlement n° **557-2021** a été approuvé par la MRC de Pierre-De Saurel à sa séance ordinaire du 9 mars 2022.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel, ce 15^e jour de mars 2022.

Maxime Dauplaise, M.A.P., gma
Directeur général et greffier-trésorier